



Conseil économique et social

Distr. générale
22 janvier 2014
Français
Original : anglais

Commission de la population et du développement

Quarante-septième session

7-11 avril 2014

Débat général consacré à l'expérience des pays
dans le domaine de la population : évaluation
de l'état de la mise en œuvre du Programme d'action
de la Conférence internationale
sur la population et le développement

Déclaration présentée par la Coalition internationale pour la santé de la femme, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante, qui est distribuée conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.



Déclaration

Au cours des 20 dernières années, d'importants progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, mais des lacunes persistent. Pour les femmes et les jeunes, cela se traduit souvent par une impossibilité à exercer leurs droits en matière de sexualité et de procréation, qui à son tour réduit leurs chances, nuit à leur santé et porte atteinte à leur droit à une vie juste et en bonne santé. Trop de femmes et de filles restent confrontés à l'inégalité des sexes, à la violence et à d'importantes violations de leurs droits fondamentaux.

Malgré des appels lancés au cours des 20 dernières années par les femmes, les adolescents et les jeunes pour avoir accès à des services complets en matière de santé sexuelle et procréative et une éducation sexuelle complète dont ils ont besoin pour mener une vie saine et agréable, ces services restent inaccessibles à un trop grand nombre. De ce fait, plus de 200 millions de femmes, mariées ou en couple, ne veulent pas être enceintes mais n'ont pas accès aux moyens de contraception modernes, et des millions de personnes supplémentaires qui ne sont pas mariées n'ont pas accès à ce service vital. En outre, chaque année, 8,5 millions de femmes, y compris des adolescentes, connaissent des complications liées à un avortement non médicalisé; 3 millions de femmes ne bénéficient pas des soins nécessaires en cas d'avortement et près de 50 000 femmes meurent des suites d'un avortement non médicalisé.

L'examen à 20 ans du Programme d'action offre aux États Membres et à la société civile l'occasion non seulement d'évaluer les progrès et d'identifier les lacunes, mais également de traiter des questions émergentes dans le contexte de la population et du développement. Les résultats des conférences régionales de 2013 et des réunions d'experts de la Conférence internationale sur la population et le développement, du Forum mondial de la jeunesse et des conférences sur les droits de l'homme et la santé des femmes mettent tous en évidence les progrès réalisés et les difficultés qui persistent pour atteindre l'objectif fixé dans le Programme d'action d'offrir à tous un accès universel à la santé et aux droits en matière de sexualité et de procréation.

Nous saluons les conférences régionales et les forums thématiques qui appellent à un nouvel engagement de la volonté politique et de fonds pour garantir les droits sexuels pour tous; donnent la priorité à l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes dans les questions liées à leur sexualité ainsi que celles fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité sexuelle; et s'engagent à prendre des mesures pour garantir l'accès à des services de santé sexuelle et procréative sûrs, abordables et de qualité dans le respect total des droits fondamentaux des femmes et des jeunes sans violence, coercition ni discrimination.

Pour aller de l'avant, les gouvernements doivent prouver leur engagement politique pour les droits et la santé en matière de sexualité et de procréation en privilégiant l'élimination des obstacles financiers et juridiques aux services essentiels; la transformation des systèmes de santé médiocres; et l'élimination des inégalités sociales et économiques, de la violence et de la discrimination.

En outre, nous demandons aux gouvernements de prendre les mesures suivantes :

- Faire en sorte que l'accès universel à des services complets et intégrés, des conseils et des informations en matière de santé sexuelle et procréative soit une réalité pour toutes les femmes et les adolescentes, dans le respect de leurs droits fondamentaux et en mettant l'accent sur l'équité et la diversité;
- Investir dans les programmes qui donnent les moyens aux femmes, et en particulier aux adolescentes et jeunes femmes, de connaître leur corps et d'exercer leurs droits, notamment par une éducation sexuelle complète;
- Protéger et promouvoir les droits en matière de sexualité et procréation en tant que droits fondamentaux;
- Promouvoir le leadership des jeunes femmes à tous les niveaux et types de prise de décision et investir dans ce sens.

Nous espérons que les progrès vont se poursuivre et que les États Membres prendront des mesures pour continuer à faire progresser et mettre en œuvre le Programme d'action ainsi que les accords ultérieurs. Nous espérons que nous allons vers un monde plus juste où chacun peut exercer ses droits fondamentaux, y compris ses droits et sa santé en matière de sexualité et de procréation.
